

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 29 JUIN 2015

Présents : ROSNOBLET Patrick, DOLDO Dominique, DELAVENAY Chantal, VILLIERS Gérard, ROCH Claire, DEVOS René, GILLIER Claudette, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, TISSOT Joëlle, LEVET Pascale, BRAND Eric, UDRY Patrick, PAILLOUX Marie-Hélène, POUTEIL-NOBLE Béatrice, COHADE Mercedes, POURRAZ Fabrice.

Excusés : VIANDAZ Christophe qui donne pouvoir à VILLIERS Gérard et WALL Hélène qui donne pouvoir à Claudette GILLIER

Secrétaire de séance : Madame DELAVENAY Chantal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire, a tout d'abord approuvé le Compte-rendu de la séance précédente, puis pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été accordées :

- Décision n° 2015-04 du 28 mai 2015 relative au marché de travaux passé avec la société JORDAO Luis Antonio pour la réfection des peintures du bâtiment A de l'école primaire. Le Montant du marché est de 12 506,52 € HT.
- Décisions prises en matière de droit de préemption (DIA)

Le Conseil municipal a ensuite :

1°) **Approuvé** le compte de gestion et **adopté** le compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal, dont les résultats cumulés sont les suivants :

- Section de fonctionnement : + 1 087 985,49 €
- Section d'investissement : - 159 892,47 €

2°) **Décidé** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2014 à hauteur de 159 892,47 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le solde, soit 928 093,02 € est conservé en résultat de fonctionnement reporté au budget 2015.

3°) **Approuvé** le compte de gestion et **adopté** le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe du service de l'eau potable, dont les résultats cumulés sont les suivants :

- Section d'exploitation : + 31 344,54 €
- Section d'investissement : - 9 162,17 €

4°) **Fixé** ainsi qu'il suit les tarifs des services d'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2015/2016 :

ECOLE MATERNELLE – Garderie périscolaire

- Matin – de 7h30 à 8h15 : **1,90 €**
- Période 1 du soir – de 16h15 à 17h30 : **3,10 €**
- Période 2 du soir – de 17h30 à 18h30 : **2,50 €**
- Mercredi midi – de 11h15 à 12h30 : **3,10 €**

ECOLE ELEMENTAIRE

- Garderie périscolaire : **2,50 €**/ heure
- Restauration scolaire : **6,05 €**/ repas
- Temps d'activité périscolaire : **2,50 €** la séance (1h30) pour le premier enfant puis **2,00 €** la séance pour les enfants suivants

5°) **Approuvé** le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et décidé de le mettre à disposition du public.

6°) En matière de personnel communal, **décidé** de remplacer le poste de Rédacteur territorial principal de première classe par un poste d'Attaché territorial, et de supprimer un poste d'adjoint social à temps non complet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.

Fait à AMANCY le 1^{er} juillet 2015.

Le Maire,

Patrick ROSNOBLET.